



06/07/22

**RDV Visioconférence thématique  
« hydraulique et gestion de l'eau »**

Plateforme Teams

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

# Présentation du RDV Visio thématique

---

**Durée : 13h - 14h, plateforme Teams**

## **Intervenants :**

- Sofia ALIAMET, CNDP, garante de la concertation continue
- Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN
- Tristan RAMBION, SERM/SA3M, Responsable d'Opérations
- Nicolas ZUMBIEHL, 3M - Chef du service GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement

## **2 participants**

**Accueil et animation :** Institutions & Projets

### **Kevin DESSAGNE, animateur**

Présente le fonctionnement de la visio, le cadre de la concertation continue et les différents intervenants et l'ordre du jour.

### **Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN**

Contextualise le projet au regard de l'actualité et revient sur le calendrier global du projet (slide 8)

### **Sofia ALIAMET, CNDP, garante**

Rappelle que la CNDP veille à ce que les conditions du débat soient respectées et précise que les garantes peuvent être contactées par email (slides 10 à 14).

## Présentation des enjeux hydrauliques

---

### **Partie 1 – Les politiques publiques de prévention des risques et schéma directeur (slides 16 à 18)**

*Présentée par Nicolas ZUMBIEHL, 3M - Chef du service GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement*

### **Partie 2 – Les actions de prévention déjà en place et le Plan de Prévention des Risques Inondation (slides 19 et 20)**

*Présentée par Tristan RAMBION, SERM/SA3M, Responsable d'opérations*

### **Partie 3 – Les étangs et la salinité (slides 21 et 22)**

*Présentée par Nicolas ZUMBIEHL, 3M - Chef du service GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l’Eau et de l’Assainissement*

## **Temps d’échange**

---

### **M. CHANTON – habitant de Lattes**

En préambule, déclare ne rien avoir contre le projet de Stade. Il remet en cause toutefois la localisation d’implantation du projet. Il regrette que la concertation ne remette pas en cause le lieu.

Le projet du Stade soulève 3 interrogations :

- Le risque que la zone choisie soit inondée lors de crue du Lez,
- L’artificialisation des sols engendrée par la ZAC Ode Acte 1 et le Stade Louis-NICOLLIN n’aggrave les risques d’inondation,
- La prise en compte de la hausse du niveau de la mer lors des aménagements contre les inondations

### **Nicolas ZUMBIEHL, 3M - Chef du service GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l’Eau et de l’Assainissement**

Sur le premier point, se montre rassurant et assure que l’emplacement du Stade n’est pas situé dans la zone inondable du Lez. Il est dépendant d’un autre bassin versant : celui du Nègues Cat.

Sur le dernier point, précise que les calculs ont pris en compte une hausse du niveau de la mer de 2,4m. Cette donnée est imposée les services de l’État (DGPR). Ajoute que la montée du niveau de la mer n’impacte pas le projet.

### **Tristan RAMBION, SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement**

Revient sur la seconde interrogation : l’imperméabilisation des sols d’Ode Acte 1. Rappelle qu’Ode à la Mer Acte 1 est un projet de renouvellement urbain. Le quartier est déjà extrêmement imperméabilisé. L’objectif de l’opération d’ensemble est de transférer les constructions commerciales situées en zone inondable (par exemple, au Fenouillet) vers des zones non inondables afin de désimperméabiliser les zones actuellement occupées par ces commerces. Ce qui est le cas avec la zone du projet du Stade.

Par conséquent, l’opération d’ensemble n’augmentera pas la surface de terres imperméabilisées même si le périmètre du stade sera imperméabilisé. Le projet prévoit même un ratio positif de désimperméabilisation. Il rappelle que la concertation publique du PLUi est en cours et invite les personnes présentes à y participer.

### **Nicolas ZUMBIEHL, 3M - Chef du service GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l’Eau et de l’Assainissement**

Rappelle que les travaux de recalibrage du Lez sur Montpellier et Lattes ont été effectués entre les années 80 et 2000. Avec ces travaux, l'objectif est de réduire les risques de rupture de digues. À cet effet, renvoie vers le rapport Quévremont.

**M. HOCHART – habitant de Villeneuve de Maguelone**

Remercie les intervenants pour la présentation claire et précise et déclare que le Stade à lui seul ne lui semble pas pouvoir être la cause d'inondation sur les communes de Lattes et Pérols. Il précise qu'il comprend les inquiétudes exprimées mais estime que le lieu d'implantation du Stade serait utilisé pour une autre construction au regard de la pression foncière de la métropole si le projet ne devait pas aboutir.

**M. CHANTON – habitant de Lattes**

Affirme qu'un nouveau stade pour le MHSC est nécessaire mais que le lieu est mal choisi tant pour les risques hydrauliques qu'en terme de mobilité

**SOFIA ALIAMET – Garante de la CNDP**

Souhaite rassurer les participants et assure que son bilan retranscrira l'ensemble des propos. Elle remercie également les intervenants pour cette présentation et les réponses claires apportées.

**Jean-Pierre MASSINES – MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN**

Le maître d'ouvrage – le MHSC et la famille NICOLLIN – souhaite rappeler que le choix d'implantation après une analyse technique de la Collectivité et de ses services. Ils disposent des outils adaptés pour déterminer la pertinence du lieu choisi. Pour rappel, le Club investit des centaines de millions d'euros dans cette infrastructure qu'il ne souhaite pas voir sous les eaux. Il rassure et déclare entendre les inquiétudes du participant.

Enfin, rappelle que le projet précédent de centre commercial, qui avait obtenu les permis, était sans commune mesure.

**M. CHANTON – habitant de Lattes**

Conclut son propos en demandant un référendum local pour les habitants de Pérols et Lattes sur le projet.

**Kevin DESSAGNE, animateur**

Clôt la visioconférence en rappelant le dispositif de concertation et d'expression mis à disposition.